



4 février 2026

Réf. : 013/02/ATU/SC/CIR-2025

Algérie, Bénin, Botswana, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo (RDC), Eswatini, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Mali, Maurice, Maroc, Mozambique, Nigeria, République d'Afrique du Sud, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe

À l'attention des points focaux nationaux

Madame, Monsieur,

Objet : Invitation à accueillir une infrastructure de test IPv6 sous-régionale.

Le Secrétariat Général de l'Union Africaine des télécommunications (UAT) présente ses compliments à ses Membres.

Je me réfère à ma lettre référencée N°135/10/ATU/PD/CIR-2025 datée du 31 octobre 2025, relative à la désignation deux (2) experts pour le renforcement des capacités et la formation sur l'adoption de l'IPv6 en Afrique, parrainé par l'UAT, et à laquelle vous avez favorablement répondu. J'ai le plaisir de vous informer que cette formation s'est achevée avec succès le 28 novembre 2025 pour 52 participants issus de 26 pays membres.

La prochaine phase du projet consiste en la sélection de cinq (5) pays, de préférence un par sous-région, et au déploiement de bancs d'essai IPv6 pilotes dans ces pays. Cette phase vise à traduire les informations, les recommandations de politiques et les capacités acquises lors de la formation, en résultats mesurables grâce à une assistance technique pratique et à des mises en œuvre structurées, en vue d'une réPLICATION future, et à atteindre l'objectif de 20 % d'adoption régionale de l'IPv6 d'ici la fin du projet.

Les critères de sélection d'un pays au sein d'une sous-région sont guidés par l'évaluation de l'état de préparation du pays joint en annexe, qui s'appuie notamment sur la formation, la feuille de route stratégique, le niveau d'engagement des parties prenantes, les partenariats existants et les structures de gouvernance.

Les États Membres intéressés sont invités à soumettre leurs propositions conformément aux **critères joints au plus tard le 20 Février 2026** pour une évaluation concurrentielle.

Pour toute information complémentaire, veuillez adresser un courrier à sg@atuuat.africa avec copie à i.boateng@atuuat.africa.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

John OMO
Secrétaire général





CRITÈRES DE SÉLECTION DE PAYS POUR LE BANC D'ESSAI IPv6

CRITERES	POIDS	PARAMETRES CLES
Préparation technique	20%	Infrastructure réseau existante
		Expérience antérieure en matière de déploiement IPv6
		Compatibilité matérielle et logicielle
		IXP existant
Environnement et réglementaire	20%	Environnement favorable
		Volonté exprimée
		Cadres Réglementaires Harmonisés
Engagement des parties prenantes	10%	Volonté de collaborer
		Engagement en faveur du partage des connaissances
Capacité de mise en œuvre	20	Expertise technique
		Potentiel de renforcement des capacités
		Soutien institutionnel
Diversité géographique	10%	Représentation régionale
		Évolutivité et reproductibilité
Partenariats existants	10%	Collaborations avec des organisations clés
		Engagement des universités et des centres de recherche locaux
		Alliances entre opérateurs et Gouvernements
Capacité de suivi et évaluation	10%	Mécanismes de collecte de données et de reporting
		Exigence de suivi centralisé
Recommandation pour la sélection		Yes or No
TOTAL Score		100

Critères de sélection des pays pour le banc d'essai IPv6 en Afrique

Ce document présente les critères de sélection en vue d'identifier cinq (5) États Membres de l'UAT éligibles pour le déploiement d'un réseau pilote Ipv6 dans le but de promouvoir l'infrastructure Ipv6 sur le continent. Le processus de sélection est transparent, objectif et conçu pour garantir un impact stratégique, fournissant des enseignements précieux pour une adoption à l'échelle continentale.

Préparation technique

Ce critère évalue l'infrastructure numérique actuelle d'un pays et sa capacité à prendre en charge le déploiement de l'Ipv6.

- **Infrastructure réseau existante** : évaluer la présence d'une infrastructure réseau relativement bien développée, capable de prendre en charge la mise en œuvre de l'Ipv6. Cela comprend l'évaluation de la connectivité Internet, de l'infrastructure dorsale et de l'état de préparation des fournisseurs d'accès Internet (FAI) et des réseaux gouvernementaux.
- **Expérience antérieure en matière de déploiement Ipv6** : prendre en compte toute initiative antérieure ou tout déploiement partiel de l'Ipv6 dans le pays, car cela peut indiquer une compréhension fondamentale et des capacités techniques existantes.
- **Compatibilité matérielle et logicielle** : identifier la prévalence des matériels et logiciels compatibles Ipv6, ainsi que la volonté des fournisseurs et des opérateurs de mettre à niveau ou d'adapter leurs systèmes.
- **IXP existant** : prendre en compte l'existence d'un point d'échange Internet (IXP) national ou régional opérationnel, ou d'un accès clair à un tel point.

Environnement et cadre réglementaire

Ce critère examine le paysage gouvernemental et réglementaire afin de déterminer s'il est propice à l'adoption de l'Ipv6.

- **Environnement favorable** : évaluer l'existence de mandats, incitations ou plans stratégiques gouvernementaux qui soutiennent ou encouragent explicitement l'adoption de l'Ipv6.
- **Volonté exprimée** : rechercher des preuves claires de l'engagement des hauts fonctionnaires et des organismes de réglementation à donner la priorité et à faciliter la transition vers l'Ipv6.
- **Cadres réglementaires harmonisés** : évaluer le potentiel d'alignement des cadres réglementaires nationaux sur les meilleures pratiques régionales et internationales afin de créer un environnement cohérent et prévisible pour le déploiement de l'Ipv6.

Engagement des parties prenantes

Ce critère se concentre sur la volonté et la capacité des principaux acteurs locaux à participer et à soutenir la transition vers l'Ipv6.

- **Volonté de collaborer :** évaluer l'engagement des gouvernements, des FAI, des régulateurs, des registres Internet et d'autres organisations concernées à s'impliquer activement dans le projet.
- **Engagement en faveur du partage des connaissances :** évaluer la disposition des parties prenantes locales à partager leurs expériences, leurs défis et leurs réussites au profit d'autres pays africains.
- **Participation active :** évaluer le potentiel d'implication durable des communautés techniques, des institutions universitaires et des entités du secteur privé dans les activités du projet.

Capacité de mise en œuvre

Ce critère évalue les ressources humaines et institutionnelles disponibles pour mener et soutenir les initiatives Ipv6.

- **Expertise technique :** déterminer la disponibilité de personnel qualifié, tel que des ingénieurs réseau et des professionnels de l'informatique, qui possèdent l'expertise nécessaire pour déployer, gérer et dépanner les réseaux Ipv6.
- **Potentiel de renforcement des capacités :** évaluer le potentiel du pays à développer des capacités techniques locales par le biais de programmes de formation, d'ateliers et d'initiatives de mentorat.
- **Soutien institutionnel :** tenir compte de la présence d'institutions locales (par exemple, universités, écoles techniques, réseaux nationaux de recherche et d'éducation) pouvant contribuer au renforcement des capacités et au soutien technique.

Diversité géographique

Ce critère garantit que les projets pilotes reflètent la diversité des contextes et des défis à travers le continent africain.

- **Représentation régionale :** pays issus de différentes régions géographiques d'Afrique afin de couvrir un large éventail d'environnements opérationnels et de conditions socio-économiques.
- **Évolutivité et reproductibilité :** pays où des déploiements pilotes réussis peuvent servir de modèles reproductibles pour d'autres nations confrontées à des défis similaires.

Partenariats existants

Ce critère identifie les collaborations existantes qui peuvent tirer parti des ressources et de l'expertise pour le projet.

- **Collaborations avec des organisations clés** : pays ayant établi des relations avec des organisations telles que l'AFRINIC, l'ICANN, l'ISOC, l'AFNOG, l'AFRALTI, les points d'échange Internet régionaux (IXP) et les autorités réglementaires nationales.
- **Engagement des universités et des centres de recherche locaux** : partenariats avec des établissements universitaires pouvant contribuer à la formation technique, à la recherche et au renforcement des capacités locales.
- **Alliances entre opérateurs et Gouvernements** : les alliances existantes entre les opérateurs de réseaux locaux et les Gouvernements peuvent favoriser la mise en œuvre des projets et garantir une adhésion plus large.

Capacité de suivi et d'évaluation

Ce critère évalue la capacité d'un pays à suivre et à rendre compte des progrès et des résultats de la transition vers Ipv6.

- **Mécanismes de collecte de données et de reporting** : capacité à collecter, analyser et rendre compte des indicateurs de performance clés (KPI) liés aux taux d'adoption de l'Ipv6, aux ratios de trafic et à d'autres mesures pertinentes.
- **Exigence de suivi centralisé** : capacité à intégrer les données de suivi locales à une plateforme de suivi centralisée de l'UAT pour garantir un suivi cohérent des progrès dans les États Membres.

Évaluation et sélection :

Les étapes suivantes seront appliquées pour le processus de sélection :

- **Présélection des pays candidats** : l'UAT évaluera et présélectionnera les pays candidats qui répondent le mieux aux critères de sélection définis.
- **Visite sur place et diligence raisonnable** : l'UAT procédera à des évaluations sur place dans les pays présélectionnés afin de vérifier l'infrastructure réseau, l'expertise technique et l'environnement politique. Cette phase comprendra également des entretiens avec les principales parties prenantes afin de confirmer leur engagement.
- **Sélection finale** : un comité de projet prendra la décision finale.

Pre-requis

1. Participation à la formation Ipv6 organisée en novembre 2025 à Nairobi
2. Situation financière saine vis-à-vis de l'Union – Cotisations annuelles payées à jour
3. Preuve de la soumission d'une proposition officielle
